



CFA
BASTILLAC



La Déléguée Syndicale UNSA CFA Bastillac
Le Délégué Syndical CGT

Tarbes, le 01 février 2013

Monsieur le Président de l'AFPHP
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
10 bis, rue du IV Septembre
65000 TARBES

Monsieur le Président,

Suite à la réunion du C.E. du 30 janvier 2013, vous informez les élus que vous envisagez de sacrifier 8 emplois dits « administratifs » au sein de l'AFPHP.

Nos deux organisations syndicales, mais aussi et surtout l'ensemble des syndiqués de l'intersyndicale UNSA-CGT de l'AFPHP, sommes farouchement scandalisés par de telles méthodes que nous qualifions d'iniques et totalement injustes socialement !

Par courrier du 15 janvier, nous vous tendions la main pour mettre en place un véritable dialogue bienveillant avec la Direction afin d'analyser la situation et d'envisager des solutions concertées. A ce jour, vous avez fait preuve d'un réel mépris envers notre volonté de dialogue et envers l'ensemble du personnel concerné en décidant d'un cruel et massif plan de licenciement.

Nous vous demandons solennellement d'annuler votre plan social de licenciements secs dans la catégorie des personnels dits « administratifs » non-cadres et de tenir compte des revendications suivantes formulées avec force par l'intersyndicale UNSA-CGT :

- abroger votre approche numérique de résorption du déficit de l'AFPHP, soit « 8 postes », et vous baser sur les éléments comptables de déficit réel en valeur, soit 52 000 € pour 2012.

- dès lors, envisager une réorganisation dans les effectifs de l'équipe dirigeante qui est, en l'état actuel, composée de 4 personnes : un Directeur du CFA, salarié de l'AFPHP ; une Adjointe de Direction, salariée de l'AFPHP ; une Chef du service de formation professionnelle, salariée de l'AFPHP ; un Directeur Général, salarié de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées. Nous considérons que cet effectif est totalement disproportionné au regard du nombre de salariés et de l'activité de l'AFPHP (65 salariés, temps pleins et temps partiels).
- décider la suppression et le non-remplacement du poste de Chef du service de formation professionnelle, qui est en âge de faire valoir ses droits à retraite (née en 1948). De surcroît, et selon votre analyse, ce service étant à la source du déficit de l'AFPHP depuis 2 ans, nous pouvons légitimement nous interroger sur les responsabilités du chef de service en question. Cette mesure représenterait, et selon votre logique numérique, l'équivalent d'approximativement 3 postes de personnels administratifs, et compenserait à elle seule largement le déficit réel de 52000€.
- décider la réduction d'un demi-poste de l'effectif de l'équipe dirigeante salariée de l'AFPHP restante, se réduisant ainsi à un poste et demi, auquel s'ajouterait le poste de Directeur-Général rémunéré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Une équipe dirigeante composée de 2.5 postes apparaît parfaitement adaptée au regard du nombre de salariés et de l'activité de l'AFPHP. Cette proposition est d'autant plus cohérente que l'on peut raisonnablement envisager un départ en retraite progressif du Directeur du CFA (né en 1952) par une étape de réduction à mi-temps de son temps de travail. Cette mesure représenterait, et toujours selon votre logique numérique, l'équivalent d'approximativement 1.5 postes de personnels administratifs.
- mettre en place des mesures incitatives de départs à la retraite anticipée pour les personnels, administratifs ou enseignants, proche de l'âge de départ en retraite.
- procéder de manière incitative à un appel aux départs volontaires.
- exiger de la Direction qu'elle mobilise toutes ses forces pour demander à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'AFPHP de faire preuve de solidarité envers notre établissement en abondant à titre exceptionnel le budget de l'AFPHP, afin de participer activement à la résorption de sa dette. Il ne s'agirait pas uniquement d'un geste solidaire mais d'un véritable investissement pour les structures partenaires de l'AFPHP, notamment la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Régional Midi-Pyrénées, dont des pans entiers et déterminants de leur activité sont conditionnés par la pérennité d'un service de qualité au sein de l'AFPHP .

Force est de constater que les économies dégagées par les mesures ci-dessus exposées comblent très largement le déficit réel de 52000 €. Cependant, nous sommes consternés de constater que votre volonté de casse social obéit à une scandaleuse logique de licenciements préventifs, basée sur une prévision de déficit de 110000 € pour 2013, alors que nous ne sommes qu'aux premières semaines de l'année.

Si « gouverner c'est prévoir », argument que vous nous opposerez aisément, l'équipe dirigeante de l'AFPHP et autres administrateurs, présents et passés, dont vous faites intégralement partie depuis la création de notre association, auraient été bien inspirés de tenir compte des revendications que l'intersyndicale UNSA-CGT, d'une part, et les élus du personnel et du C.E. de la précédente mandature, d'autre part, n'ont eu de cesse de

porter depuis 2009, dénonçant les graves problèmes de management au sein de l'AFPHP et les craintes qu'une gestion désastreuse était à l'œuvre.

Malgré cette logique de licenciements préventifs, honteusement inique et méprisante à l'égard de personnels totalement étrangers aux logiques désastreuses qui ont conduit à la casse sociale que vous nous imposez, les mesures ci-dessus exposées, notamment celles concernant l'équipe dirigeante et les départs en retraite anticipée, comblent en totalité votre prévision de déficit pour 2013.

En outre, nous vous alertions par courrier du 15 janvier 2013 du réel risque psycho-social qui existe au sein de notre association et vous faisons part avec gravité de l'état d'esprit dans lequel évoluent depuis plusieurs semaines vos salariés au sein de votre établissement : angoisse du lendemain, remise en cause de projets de vies professionnels ou personnels, fortes inquiétudes familiales, somatisation etc...Il était de notre responsabilité que de vous interpellier afin que vous y apportiez urgemment des réponses.

Nous sommes au regret de constater qu'à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour anticiper de potentiels et plus que probables manifestations de troubles physiques ou psychiques, renforçant ainsi le sentiment de mépris à l'égard de salariés en situation de profonde détresse.

Monsieur le Président, nos deux organisations syndicales et l'ensemble des syndiqués de l'intersyndicale UNSA-CGT de l'AFPHP, nous opposerons avec force, détermination et par tous moyens à notre disposition à ce qui s'assimile à une véritable saignée visant les salariés les plus vulnérables de l'AFPHP et à la casse sociale annoncée. Nous vous demandons d'accorder audience, instamment et de tout urgence, à nos deux délégués syndicaux, Mme Yolande DUTHU et Mr Jean-Jacques REYTET, afin d'analyser en détail et avec une absolue gravité l'ensemble des points évoqués dans ce courrier.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre consternation.

Yolande DUTHU

Jean-Jacques REYTET

Délégué Syndical UNSA-CFA Bastillac

Délégué Syndical CGT

Copies à :

- Monsieur le Directeur du CFA
- Mesdames et Messieurs les Délégués du Personnel
- Madame l'Inspectrice du Travail
- Madame la Médecin du Travail
- Mr Martin MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Mme Marie Pierre VIEU, conseillère régionale
- L'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'AFPHP
- UL et UD CGT
- UL et UD UNSA